



Association française pour le développement de l'enseignement technique reconnue d'utilité publique, ONG auprès de l'ONU, agréée et liée par convention avec le ministère de l'Éducation nationale, habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

APPEL A COTISATION 2023

Adhésion portant sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Paris, le 15 janvier 2023

Appel à cotisation valant FACTURE

Vos références :

DESIGNATION	MONTANT	VOTRE CHOIX
Collèges	50 €	
Lycées, CFA, autres établissements d'enseignement	125 €	
Organisations professionnelles, associations, établissements publics	125 €	
Entreprises effectif ≤ 50	125 €	
Entreprises effectifs 50 ≤ effectifs < 250	250 €	
Établissements d'enseignement supérieur	200 €	

Montant exonéré de TVA suivant l'article 261-4-4A du CGI

Deux modalités de règlement sont possibles :

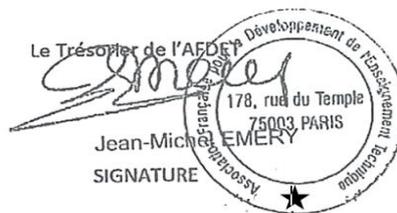
- Par virement sur IBAN : FR10 2004 1000 0100 3856 7B02 009

BIC : PSSTFRPPPAR – AFDET, 178 rue du temple 75003 PARIS

- envoi du présent bulletin accompagné de votre ordre de virement à information@afdnet.org

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'AFDET

- envoi du présent bulletin accompagné de votre chèque, au siège de l'association



La cotisation d'adhésion versée à l'AFDET, association reconnue d'utilité publique, ouvre droit pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés à une réduction d'impôt de 60% du versement pris dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (article 238 bis du CGI modifié par la loi n°2018 – 1317 du 28 décembre 2018 articles 149 et 61). Conformément à la réglementation en vigueur, un reçu fiscal indiquant le montant déductible sera adressé à chaque adhérent.

✕

RECUEIL DE CONSENTEMENT

Pour s'adapter aux enjeux du numérique et garantir une meilleure maîtrise des données personnelles, une nouvelle réglementation européenne, le Règlement Général sur la Protection des Données RGPD, est en application depuis le 25 mai 2018. Il renforce les droits des personnes et responsabilise davantage les organismes qui traitent leurs données.

Les informations recueillies par l'AFDET et figurant sur le bulletin d'adhésion sont enregistrées, dans un fichier informatisé, par le Secrétaire Général de l'Association dans le strict cadre de ses relations avec les adhérents pour :

- La collecte des cotisations d'adhésion et d'abonnement à la revue,
- L'envoi des convocations aux réunions statutaires organisées par les instances régionales et nationales,
- Une communication sur l'ensemble des activités et manifestations organisées par l'AFDET,
- La réalisation de traitements statistiques.

Ces informations sont conservées pendant les 5 années qui suivent le non paiement de votre cotisation.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Secrétaire Général de l'AFDET:

- par téléphone : 01 42 74 00 64 - par mail : information@afdnet.org - par courrier : AFDET 178 rue du temple 75003 PARIS.

Raison sociale..... Activité : Siret : / ___ / ___ / ___ / ___ /
 Adresse : Code postal : Ville :
 Courriel : Téléphone
 Nom et prénom du signataire : Fonction :

J'ai pris connaissance et accepte l'utilisation des données déclarées conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Date : ___ / ___ / 2023 Rappel du montant de votre adhésion : _____ € Signature :